

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Serge TAMAIN, Jérôme BRUEL, Mr Patrice GEIGER, Mme Solange DUTOUR, Mr Gérard BRUEL, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD.

Absents : Mr Jean-François BAZZARA

Procuration : Mr Jean-François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER

BATIMENTS

Eglise :

Le chantier de la réfection intérieure de l'église a bien avancé. Les travaux de mise aux normes de sécurité de l'électricité de l'église et de la sacristie sont maintenant terminés ;

Des travaux de menuiserie intérieure (porte, fenêtres, aménagements divers) ont également été effectués cet été.

Le remplacement du système de chauffage doit débuter en septembre.

Une réunion en mairie courant juillet avec différents intervenants, a permis de définir plus précisément les travaux de peinture qui seront réalisés au printemps prochain. Un appel d'offres sera lancé auprès des entreprises d'ici la fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général pour ce dossier et qu'une réponse devrait nous être apportée prochainement.

TRAVAUX D'ETE :

De nombreux travaux ont été réalisés pendant la période estivale :

- L'abribus du poteau est terminé ; des bordures de trottoirs ont été posées et le goudronnage a été réalisé.
- Le muret du carrefour central qui avait été endommagé par les camions a été réparé.
- La peinture des passages piétons a été refaite sur l'ensemble du territoire de la Commune.
- Les travaux de réensemencement et de réfection du terrain de football ont débuté et se poursuivent actuellement.
- La pose de balises routières a pris du retard (suite à une rupture de stock chez le fournisseur) et devrait être réalisée prochainement à l'entrée des agglomérations

de Grénieux et Nervieux. Ces balises seront posées au centre de la chaussée avec un marquage au sol incitant les automobilistes à ralentir dans les secteurs suivants : route de Balbigny, route de Mizérieux, route de St Germain Laval, route de Ste Foy, route de St Georges de Baroille.

- Un nouveau jeu a été installé dans la cour de la classe maternelle. Le contrôle des équipements sportifs et de l'aire de jeux a été réalisé par un organisme agréé.
- Le Siel a présenté le bilan énergétique des bâtiments communaux. Des erreurs d'affectation des factures avec les points de livraison rendent le bilan peu exploitable, pour identifier les efforts d'isolation ou de modernisation des systèmes de chauffage.
- Les travaux de dénominations des rues et de numérotations des habitations sont terminés ; il est rappelé aux administrés de procéder à leur changement d'adresse auprès des différents organismes. Il a été constaté de nombreux problèmes de distribution du courrier en raison d'adresse erronée ou incomplète.

L'adresse complète se présente ainsi :

Pour un secteur sans n° de maison

Nom et Prénom	Mr et Mme XXX
N° et Rue	99 Rue du Cimetière
Lieu-dit 1 (facultatif)
Lieu-dit 2 (facultatif)
Code postal et ville	42510 NERVIEUX

Mr et Mme XXXX
.....
La Galonnière
Grénieux
42510 NERVIEUX

La Mairie adressera un courrier à la Poste pour lui rappeler que la numérotation et le nommage des rues ne concernent pas certains secteurs éloignés du bourg (les Garets, la Plate...), et donc qu'il convient de maintenir la distribution du courrier au même niveau que précédemment.

ASSAINISSEMENT :

Station d'épuration :

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des notifications de subventions : le conseil général a décidé d'attribuer à la Commune une subvention d'un montant de 142 830 euros au titre de l'alimentation en eau potable et l'assainissement des communes rurales.

L'agence de l'Eau prévoit une aide financière de 108 675 €. Ces deux subventions permettent de lancer la réalisation des travaux. Le coût restant à charge de la Commune sera d'environ 150 000 € H.T.

Les travaux de construction de la nouvelle station devraient débiter rapidement ; Une première réunion de chantier sera organisée en mairie le 22 septembre.

URBANISME :

Cession d'une partie d'un chemin communal :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 mars 2011 approuvant le projet de déclassement et de revente d'une partie d'un chemin communal, sans issue, à Grénieux d'une superficie d'environ 240 m².

Après avoir pris connaissance de l'évaluation du prix de vente faite par le service des Domaines et de la proposition de prix d'achat faite par les futurs acquéreurs, considérant qu'il s'agit d'un terrain de taille limitée, enclavé au milieu de parcelles constructibles, et que cela supprimera une charge communale d'entretien, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 7.50 € le m² et de lancer une enquête publique.

Taxe d'aménagement :

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 4.5 % (générant une recette similaire à celle générée par la taxe locale actuelle, dite TLE, devant disparaître en 2012) mais reposant sur une méthode de calcul légèrement différente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code de l'urbanisme prévoit que le taux (de la part communale) de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de réfléchir sur l'éventuelle mise en œuvre d'une taxe d'aménagement par secteurs, qui concernerait des zones où des aménagements importants sont prévus dans le plan local d'urbanisme en vue de constructions à venir.

Taxe sur consommation finale d'électricité :

La Préfecture avait sollicité les communes, afin qu'elles adoptent une nouvelle délibération visant à adapter la taxe aux besoins de modernisation du réseau électrique. Or, le SIEL en tant qu'autorité concédante de la distribution publique de l'électricité, nous a informés qu'il percevait cette taxe au profit des communes sous régime rural du département de la Loire et qu'aucune délibération n'était donc à prendre par notre Commune.

Lotissements :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs lotissements privés sont en cours sur le territoire de la Commune :

- A Nervieux / route de St Germain Laval
- A Grénieux / chemin des Hauts de Grénieux
- A Nervieux / chemin des Sapins.

et que les prix de vente des terrains progressent assez sensiblement d'une année sur l'autre.

Il informe également le conseil municipal qu'il a reçu courant juillet un pétitionnaire qui souhaite réaliser un lotissement sur Grénieux et qui voulait connaître les orientations de la commune en matière d'urbanisme.

Plan local d'urbanisme :

- Le conseil municipal propose qu'un débat public soit organisé d'ici à la fin de l'année pour connaître l'avis de la population sur le plan local d'urbanisme actuel.

ECOLE / CANTINE:

La Commission Ecole/cantine fait le point sur la rentrée des classes qui s'est bien déroulée. L'école accueille cette année 138 élèves dont 21 petits qui font leur rentrée en maternelle.

Les responsables de la cantine expliquent que suite au désengagement des enseignants qui ne souhaitent plus faire l'appel des enfants pour l'inscription à la cantine scolaire le matin, un nouveau système d'inscription a du être mis en place. Pour 2011/2012, les inscriptions à la cantine, se font par l'intermédiaire d'un cahier remis à chaque famille en début d'année scolaire.

Ce nouveau système a été présenté aux représentants des parents d'élèves en juin 2011 et a été bien accueilli.

Compte tenu de cette nouvelle organisation, et suite à la proposition de la Commission cantine une nouvelle tarification est proposée en complément de celle adoptée dans la délibération du 24 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De facturer 4 € / repas (cas enfant scolarisé) lorsque l'enfant sera présent en cantine alors que sa présence n' a pas été enregistrée dans le cahier prévu à cet effet ou signalé par téléphone à la cantine avant 9 heures.
- De facturer 3.60 € / repas lorsque l'enfant, inscrit à la cantine n'est pas présent et que cette absence n'a pas été signalée par téléphone à la cantine avant 9 heures, pour tenir compte des coûts supplémentaires de préparation en urgence.

Différents achats de petits matériels ont été effectués pour la cantine scolaire durant les vacances. Ces achats font notamment suite au rapport de la DSV pointant un certain nombre de petits dysfonctionnements.

Les menus ont été revus afin de répondre aux aspirations des enfants et de leurs parents suite à l'enquête de satisfaction à laquelle avaient répondu 70 % des utilisateurs du service.

QUESTIONS DIVERSES :

Licence IV :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'achat en 2010, d'une licence de débits de boisson de catégorie 4. Compte tenu de l'absence de projet concret de création d'activité bar-restaurant, à court terme sur la Commune, le conseil municipal souhaite céder cette licence à son prix d'achat : 2800 €.

Recettes irrécouvrables :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des sommes qui n'ont pu être recouvrées en matière de redevances assainissement sur les exercices de 2007 à 2010 pour un total de 710.29 €. Ces sommes seront enregistrées en perte au budget assainissement.

Place Berthelot

La Commune étant jumelée avec la Commune Général BERTHELOT en Roumanie, il est envisagé de lui dédier une place publique (ancienne place de la bascule) ; Cette cérémonie aura pour but de faire connaître le général Berthelot, enterré à NERVIEUX et devrait être animée par plusieurs intervenants avec notamment une biographie du général; la date de la cérémonie pourrait être fixée au week end du 14/15 janvier 2012 soit, plus probablement, le dimanche 29 avril 2012 en fonction de la disponibilité des différents participants.

C.C.A.S. : Le Conseil municipal est informé que le comité des fêtes a adressé un chèque de 961.99 au profit du CCAS suite à l'organisation de la foire du 20 mai 2011.

Résidence Marguerite : Bâtir et Loger, Arcadia et la Commune de NERVIEUX organisent une journée portes ouvertes à la résidence Marguerite de Nervieux le vendredi 16 septembre 2011 de 10h à 17 h . Ce sera l'occasion de découvrir des logements à louer, adaptés aux personnes âgées ou handicapées qui permettent de favoriser le maintien à domicile avec un service d'aide à la personne ; une animation musicale sera proposée de 14 h à 16 h par le groupe Music'avant.

Relais assistante maternelle : des Temps d'Accueils Collectifs (TAC) : temps d'animation pendant lesquels les assistantes maternelles viennent accompagnées des enfants qu'elles gardent seront organisés sur la commune les lundis matins (2 fois /mois) ; ils se dérouleront dans la salle de la garderie périscolaire.

Intempéries : suite aux orages importants fin août, plusieurs maisons ont été inondées sur la Commune. Le conseil municipal prend connaissance du courrier recommandé adressé par un riverain du chemin du Prieuré concernant les eaux pluviales qui se déverseraient dans les égouts.

Fête patronale : Le comité des fêtes organisa la fête patronale avec les classards 2012/2013/2014 et leurs parents. La fête a débuté le vendredi soir avec un concert de musique variété et rock ainsi qu'un concours de pétanque organisé par la pétanque des tilleuls.

Le samedi, après la traditionnelle tournée des brioches, un concours de boules a été organisé par la boule joyeuse (sur invitation).

Cette année un repas chaud a été proposé le samedi soir. La retraite aux flambeaux fut animée par les Echalats (offert par la Municipalité) et les majorettes de Virigneux. Puis le feu d'artifice (également offert par la municipalité) et enfin le bal des jeunes avec Evi'dance sono.

Le dimanche, défilé de voitures anciennes, concours de déguisements, puis remise des récompenses des maisons fleuries suivi du vin d'honneur offert par la municipalité.

L'après midi baby foot géant et intermède chantant. Enfin repas froid et bal musette gratuit avec Patricia et Albert.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 14 octobre 2011